



REFUS DU VISA COURS SEJOUR A MA MERE

Par **batinaro**, le 15/11/2011 à 15:25

Bonjour, je viens auprès de votre bienveillance solliciter votre aide concernant le refus du visa de 90 jours à ma mère, je suis de nationalité française suis arrivé en France à l'âge de 13 ans après avoir connus deux années de guerre civile au Congo Brazzaville. J'habite chez mon père et ma belle mère tous de nationalité française. Je travaille et j'ai 22 ans ayant déposé une demande de visa au près du consulat de Brazzaville avec les documents nécessaires et conforme dossier complet compris une attestation d'hébergement (maison) justificatifs des finances de mes parents et les miennes, une assurance, une prise en charge sur l'honneur des parents et la mienne enfin tout, malgré cela refus catégorique. 10 ans que j'ai pas vu ma mère et maintenant que je tiens à l'avoir ça devient impossible, de ma part avec ses atrocités de guerre que j'ai connus dans mon enfance j'ai mis un trait j'envisage pas un éventuel retour au pays pour rendre visite à ma mère. Aider moi dites moi comment y parvenir car c'est un cauchemar jours et nuits que je vis, un désir permanent pour moi de voir ma maman, j'ai peur de déprimé comment faire?

.Je vous remercie d'avance de votre aide.

Par **Domil**, le 15/11/2011 à 15:52

Les documents que vous avez amenés ne sont pas suffisants. Il faut aussi amener des garanties que votre mère repartira à l'issue de son séjour (autorisation d'absence de son employeur, justification de ses ressources, de ses liens avec son pays)

[citation], une prise en charge sur l'honneur des parents[/citation] ça n'a pas de valeur, si votre mère restait en France, il n'y a aucun moyen de contraindre votre père de payer quoi que ce soit, de l'héberger etc.

Par **batinaro**, le 15/11/2011 à 17:38

Bonjour, merci beaucoup de votre renseignement je tiens à préciser en effet par l'ordre du consulat après le refus, j'ai déposé un recours auprès de la commission de recours à Nantes depuis le 26 Aout 2011 jusqu'à ce jour suis resté sans suite. En me parlant du tribunal d'administratif pourrai j'en ce moment leur adresser tout ces documents? et là je ne sais vraiment pas comment ça marche si vous pourrai également m'informer. J'ai besoin de votre

aide et surtout des renseignements mes salutations distinguée.

Par **Domil**, le **15/11/2011** à **17:45**

Sans avocat pour monter le dossier, les chances sont minces

Par **batinaro**, le **15/11/2011** à **18:04**

C'est exact, je doit trouvé un bon Avocat pour confier le dossier, merci de votre conseil à très bientôt.